

PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction, est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non).

La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU PIXIES OF THE FOREST – 0,5€ - 1€ - 2€ - 3€ - 5€

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 07.11.2018.

Prix par participation

0,5 - 1 - 2 - 3 - 5 EUR

Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 de billets virtuels de 0,5€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	€ 2.000	€ 2.000	1.200.000
5	€ 202,50	€ 1.012,50	240.000
5	€ 150	€ 750	240.000
10	€ 49	€ 490	120.000
25	€ 29	€ 725	48.000
25	€ 26	€ 650	48.000
25	€ 25	€ 625	48.000
50	€ 21	€ 1.050	24.000
50	€ 20	€ 1.000	24.000
75	€ 17	€ 1.275	16.000
75	€ 16	€ 1.200	16.000
75	€ 15	€ 1.125	16.000
75	€ 14	€ 1.050	16.000
100	€ 12	€ 1.200	12.000
100	€ 11	€ 1.100	12.000
100	€ 10	€ 1.000	12.000
100	€ 8	€ 800	12.000
150	€ 7	€ 1.050	8.000
150	€ 6	€ 900	8.000
150	€ 5,50	€ 825	8.000
200	€ 5	€ 1.000	6.000
250	€ 4,50	€ 1.125	4.800
1.000	€ 4	€ 4.000	1.200
3.000	€ 3	€ 9.000	400
10.000	€ 2,50	€ 25.000	120
20.000	€ 2	€ 40.000	60
51.000	€ 1,50	€ 76.500	23,53

124.000	€ 1	€ 124.000	9,68
176.000	€ 0,50	€ 88.000	6,82
TOTAL 386.796		TOTAL 388.452,50	TOTAL 3,10

Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 de billets virtuels de 1€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	€ 10.000	€ 10.000	1.200.000
5	€ 355	€ 1.775	240.000
5	€ 250	€ 1.250	240.000
10	€ 98	€ 980	120.000
25	€ 58	€ 1.450	48.000
25	€ 52	€ 1.300	48.000
25	€ 50	€ 1.250	48.000
50	€ 42	€ 2.100	24.000
50	€ 40	€ 2.000	24.000
75	€ 34	€ 2.550	16.000
75	€ 32	€ 2.400	16.000
75	€ 30	€ 2.250	16.000
75	€ 28	€ 2.100	16.000
100	€ 24	€ 2.400	12.000
100	€ 22	€ 2.200	12.000
100	€ 20	€ 2.000	12.000
100	€ 16	€ 1.600	12.000
150	€ 14	€ 2.100	8.000
150	€ 12	€ 1.800	8.000
150	€ 11	€ 1.650	8.000
200	€ 10	€ 2.000	6.000
200	€ 9	€ 1.800	6.000
500	€ 8	€ 4.000	2.400
500	€ 6	€ 3.000	2.400
5.000	€ 5	€ 25.000	240
15.000	€ 4	€ 60.000	80
44.000	€ 3	€ 132.000	27,27
144.000	€ 2	€ 288.000	8,33
225.000	€ 1	€ 225.000	5,33
TOTAL 435.746		TOTAL € 785.955	TOTAL 2,75

Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 de billets virtuels de 2€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	€ 25.000	€ 25.000	1.200.000
5	€ 710	€ 3.550	240.000
5	€ 500	€ 2.500	240.000
10	€ 196	€ 1.960	120.000
25	€ 116	€ 2.900	48.000
25	€ 104	€ 2.600	48.000
25	€ 100	€ 2.500	48.000
50	€ 84	€ 4.200	24.000
50	€ 80	€ 4.000	24.000
75	€ 68	€ 5.100	16.000
75	€ 64	€ 4.800	16.000
75	€ 60	€ 4.500	16.000
75	€ 56	€ 4.200	16.000
100	€ 48	€ 4.800	12.000
100	€ 44	€ 4.400	12.000
100	€ 40	€ 4.000	12.000
100	€ 32	€ 3.200	12.000
150	€ 28	€ 4.200	8.000
150	€ 24	€ 3.600	8.000
150	€ 22	€ 3.300	8.000
200	€ 20	€ 4.000	6.000
200	€ 18	€ 3.600	6.000

200	€ 16	€ 3.200	6.000
500	€ 12	€ 6.000	2.400
5.000	€ 10	€ 50.000	240
10.000	€ 8	€ 80.000	120
35.000	€ 6	€ 210.000	34,29
155.000	€ 4	€ 620.000	7,74
272.000	€ 2	€ 544.000	4,41
TOTAL 479.446		TOTAL 1.616.110	TOTAL 2,50

Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 de billets virtuels de 3€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	€ 50.000	€ 50.000	1.200.000
2	€ 1.315	€ 2.630	600.000
2	€ 1.000	€ 2.000	600.000
5	€ 294	€ 1.470	240.000
20	€ 174	€ 3.480	60.000
20	€ 156	€ 3.120	60.000
20	€ 150	€ 3.000	60.000
20	€ 126	€ 2.520	60.000
20	€ 120	€ 2.400	60.000
50	€ 102	€ 5.100	24.000
50	€ 96	€ 4.800	24.000
50	€ 90	€ 4.500	24.000
50	€ 84	€ 4.200	24.000
100	€ 72	€ 7.200	12.000
100	€ 66	€ 6.600	12.000
100	€ 60	€ 6.000	12.000
100	€ 48	€ 4.800	12.000
120	€ 42	€ 5.040	10.000
120	€ 36	€ 4.320	10.000
120	€ 33	€ 3.960	10.000
150	€ 30	€ 4.500	8.000
150	€ 27	€ 4.050	8.000
150	€ 24	€ 3.600	8.000
300	€ 18	€ 5.400	4.000
5.000	€ 15	€ 75.000	240
8.000	€ 12	€ 96.000	150
37.000	€ 9	€ 333.000	32,43
163.000	€ 6	€ 978.000	7,36
295.000	€ 3	€ 885.000	4,07
TOTAL 509.820		TOTAL € 2.511.690	TOTAL 2,35

Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 de billets virtuels de 5€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	€ 100.000	€ 100.000	1.200.000
2	€ 3.025	€ 6.050	600.000
2	€ 2.500	€ 5.000	600.000
5	€ 490	€ 2.450	240.000
10	€ 290	€ 2.900	120.000
10	€ 260	€ 2.600	120.000
10	€ 250	€ 2.500	120.000
10	€ 210	€ 2.100	120.000
10	€ 200	€ 2.000	120.000
20	€ 170	€ 3.400	60.000
20	€ 160	€ 3.200	60.000
20	€ 150	€ 3.000	60.000
20	€ 140	€ 2.800	60.000
50	€ 120	€ 6.000	24.000
50	€ 110	€ 5.500	24.000
100	€ 100	€ 10.000	12.000
100	€ 80	€ 8.000	12.000
120	€ 70	€ 8.400	10.000

120	€ 60	€ 7.200	10.000
120	€ 55	€ 6.600	10.000
150	€ 50	€ 7.500	8.000
150	€ 45	€ 6.750	8.000
150	€ 40	€ 6.000	8.000
300	€ 30	€ 9.000	4.000
3.000	€ 25	€ 75.000	400
7.000	€ 20	€ 140.000	171,43
35.000	€ 15	€ 525.000	34,29
168.000	€ 10	€ 1.680.000	7,14
344.000	€ 5	€ 1.720.000	3,49
TOTAAL 558.550		TOTAAL € 4.358.950	TOTAAL 2,15

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^o est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanique ludique

Le joueur choisit d'abord une mise à l'aide des flèches : 0,5€, 1€, 2€, 3€ ou 5€. En fonction de la mise, un autre plan des lots est applicable (comme mentionné ci-dessus). Ensuite il peut acheter le jeu. Durant le jeu, la mise ne peut être changée. Les règles du jeu sont identiques pour chaque mise.

Un billet virtuel comprend deux zones de jeu, appelées « zone de jeu – vos numéros » et « zone de jeu – numéros gagnants ». La « zone de jeu – vos numéros » et la « zone de jeu – numéros gagnants » sont appelées ensemble les « zones de jeu – numéros ».

Si après découverte des « zones de jeu – numéros », un des trois numéros dans la « zone de jeu – vos numéros » correspond à un des douze numéros dans la « zone de jeu – numéros gagnants », ceci est une indication qu'un montant de lot est attribué, mentionné en chiffres arabes sous le numéro gagnant concerné par cette correspondance, sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur. Les deux numéros concernés par cette correspondance sont appelés « paire gagnante ». Un numéro dans la « zone de jeu – vos numéros » peut apparaître plusieurs fois dans la « zone de jeu – numéros gagnants ».

Dans le cas où un elfe est découvert dans la « zone de jeu – numéros gagnants », ceci est une indication que la somme des douze montants de lot mentionnés en chiffres arabes sous les numéros gagnants et sous l'elfe est attribuée, sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.

Dans le cas de gain de plusieurs montants de lots, ces montants de lots sont cumulables, sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.

Un billet virtuel est gagnant, sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur, uniquement si les zones de jeu contiennent une indication qu'un montant de lot est attribué.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un lot prévu au plan des lots.

Un billet virtuel est toujours perdant lorsqu'aucun numéro dans la « zone de jeu – vos numéros » n'est identique à un numéro dans la « zone de jeu – numéros gagnants » et lorsqu'il n'apparaît pas d'elfe dans la « zone de jeu – numéros gagnants ».

Chaque numéro mentionné dans les « zones de jeu - numéros » forme un ensemble indivisible, dont les chiffres ne peuvent être considérés séparément.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.